

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 41

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« pli recommandé »,

le mot :

« lettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.